



Envoyé en préfecture le 01/02/2024  
Reçu en préfecture le 01/02/2024  
Publié le 01/02/2024  
ID : 045-214502692-20240129-CM\_2024\_005-DE

**DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024**

**SAINT-AY**  
Berser  
Levrault

The coat of arms of Saint-Ay, featuring a blue shield with a red bunch of grapes, a yellow cross, and a yellow arrow.

## Rappels réglementaires et objectifs du DOB

- La tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants (articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 4311-1, et L. 5211-26 du Code général des collectivités territoriales). Pour les collectivités locales ayant opté pour le référentiel M.57 la présentation du rapport sur les orientations budgétaires donnant lieu au débat d'orientation budgétaire doit se tenir dans un délai de dix semaines avant le vote du budget primitif.
- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre.
- La présentation des engagements pluriannuels, et plus particulièrement les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget afin que puisse être anticipée l'évolution du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

- Contexte économique et données budgétaires liés aux collectivités locales
- PLF 2024 : Les mesures annoncées et leur traduction budgétaire pour la commune
- Les orientations 2024
- Les recettes de fonctionnement
- La fiscalité
- La dotation globale de fonctionnement
- Les dépenses de fonctionnement
- Les dépenses de fonctionnement : charges à caractère général
- Les dépenses de fonctionnement : charges de personnel
- Les autres charges de gestion courante dont subventions
- La situation financière de la ville
- Les recettes d'équipement
- Les dépenses d'investissement
- La dette de la ville
- Budget annexe Eaux
- Budget annexe Maison de Santé Pluridisciplinaire
- Budget annexe Atelier Relais

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le 01/02/2024

ID : 045-214502692-20240129-CM\_2024\_005-DE



# BUDGET PRINCIPAL

# Contexte économique et données budgétaires liés aux collectivités locales

## → Contexte économique mondial et européen : ralentissement de la croissance mondiale

Ralentissement de la croissance mondiale +3,0% en 2023 (après 3,5% en 2022) en raison du resserrement monétaire pour réduire l'inflation. En 2024, l'économie mondiale croîtrait au même rythme toujours inférieur à sa moyenne pré-covid (3,0%), la poursuite du ralentissement dans les pays avancés étant compensée par une croissance plus soutenue dans certains pays émergents.

Le durcissement des conditions financières mondiales et la faiblesse de la demande extérieure pèseront sur l'activité des économies émergentes et en développement.

	PIB réel (%)					Revision*		
	2021	2022	2023e	2024f	2025f	2023e	2024f	2025f
<b>Monde</b>	6.2	3.0	2.6	2.4	2.7	0.5	0.0	-0.3
<b>Économies avancées</b>	5.5	2.5	1.5	1.2	1.6	0.8	0.0	-0.6
<b>Marchés émergents et économies en développement</b>	7.0	3.7	4.0	3.9	4.0	0.0	0.0	0.0
Asie de l'Est et Pacifique	7.5	3.4	5.1	4.5	4.4	-0.4	-0.1	-0.1
Europe et Asie centrale	7.1	1.2	2.7	2.4	2.7	1.3	-0.3	0.0
Amérique latine et Caraïbes	7.2	3.9	2.2	2.3	2.5	0.7	0.3	-0.1
Moyen-Orient et Afrique du Nord	3.8	5.8	1.9	3.5	3.5	-0.3	0.2	0.5
Asie du Sud	8.3	5.9	5.7	5.6	5.9	-0.2	0.5	-0.5
Afrique subsaharienne	4.4	3.7	2.9	3.8	4.1	-0.3	-0.1	0.1
* Variation en point de pourcentage par rapport aux projections de juin 2023.								

# Contexte économique et données budgétaires liés aux collectivités locales

## → Contexte économique de la zone Euro : baisse de l'inflation et retour du chômage

En 2023, avec une inflation encore élevée (+4,8% en 2023) et un contexte marqué par la forte remontée des taux d'intérêts directeurs de la BCE, la croissance du PIB serait de 0,9%. L'année 2024 serait l'année de la baisse de l'inflation (3,3% en moyenne annuelle et 2,3% en glissement annuel en fin d'année) mais la croissance resterait modeste (0,8%) en raison de la pleine matérialisation des effets des hausses des taux d'intérêt directeurs.

(révisions par rapport à juin 2023 en italique)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>PIB réel</b>	<b>1,9</b>	<b>- 7,7</b>	<b>6,4</b>	<b>2,5</b>	<b>0,9</b>	<b>0,9</b>	<b>1,3</b>
	<i>0,0</i>	<i>0,2</i>	<i>- 0,4</i>	<i>- 0,1</i>	<i>0,2</i>	<i>- 0,1</i>	<i>- 0,2</i>
<b>IPCH</b>	<b>1,3</b>	<b>0,5</b>	<b>2,1</b>	<b>5,9</b>	<b>5,8</b>	<b>2,6</b>	<b>1,8</b>
	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0,2</i>	<i>0,2</i>	<i>- 0,1</i>
<b>IPCH hors énergie et alimentation</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>	<b>1,3</b>	<b>3,4</b>	<b>4,2</b>	<b>2,8</b>	<b>2,1</b>
	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>- 0,2</i>	<i>- 0,2</i>	<i>0,0</i>
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	8,5	8,0	7,9	7,3	7,2	7,5	7,8
	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>	<i>0,2</i>
Pouvoir d'achat par habitant <sup>a)</sup>	2,2	0,0	2,3	- 0,1	0,6	0,7	0,5
	<i>0,0</i>	<i>0,1</i>	<i>0,3</i>	<i>0,0</i>	<i>1,0</i>	<i>- 0,2</i>	<i>0,0</i>
Dette publique (en % du PIB)	97,4	114,7	112,9	111,8	109,5	109,4	110,2
	<i>0,0</i>	<i>0,1</i>	<i>0,0</i>	<i>0,2</i>	<i>- 1,2</i>	<i>- 1,6</i>	<i>- 1,5</i>

\*PIB : Produit intérieur brut

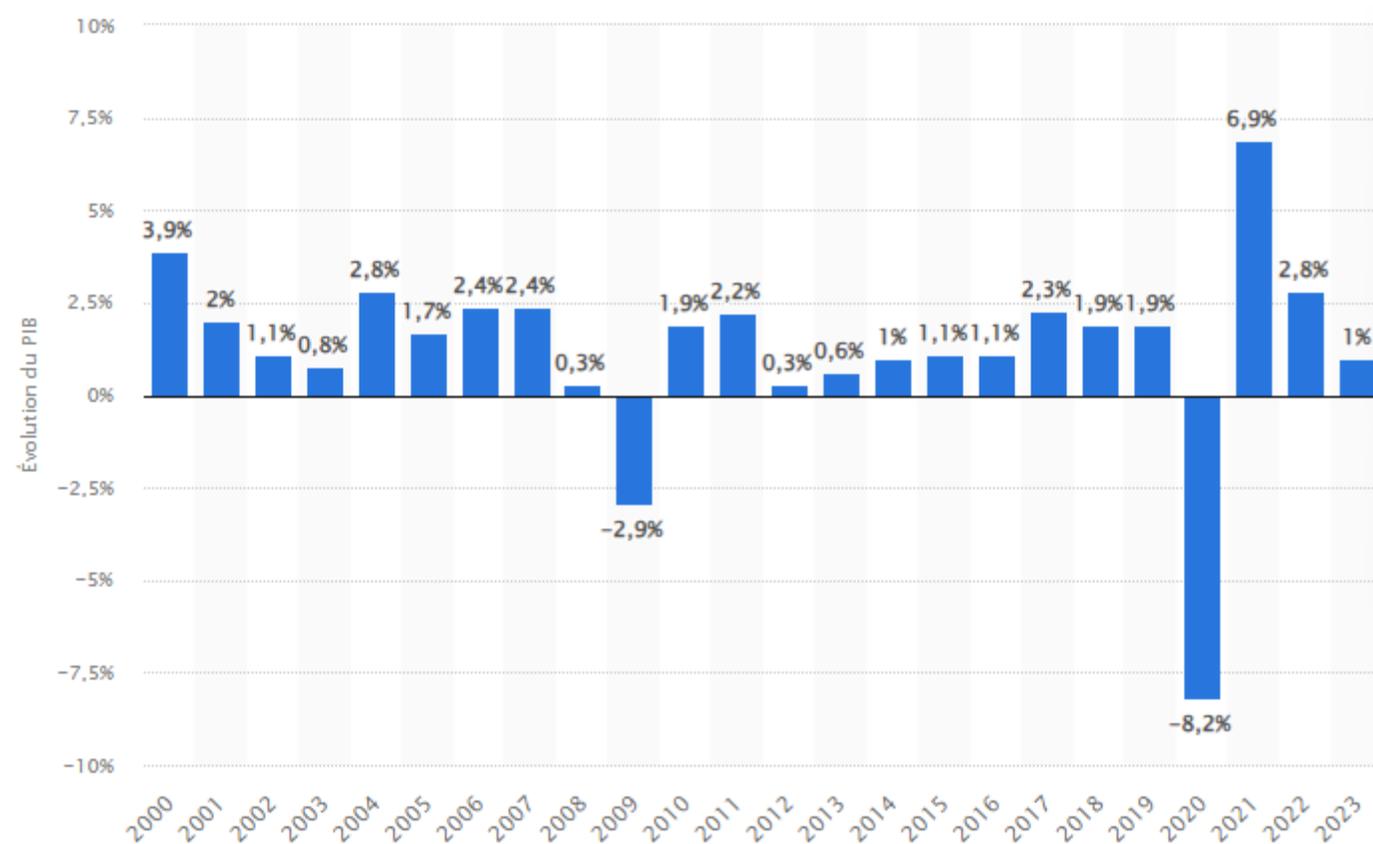
\*IPCH : Indice des prix à la consommation harmonisée, calculé par Eurostat pour chacun des pays de l'UE, ces indices sont disponibles sur le site de l'INSEE

# Contexte économique et données budgétaires liés aux collectivités locales

Envoyé en préfecture le 01/02/2024  
Reçu en préfecture le 01/02/2024  
Publié le 01/02/2024  
ID : 045-214502692-20240129-CM\_2024\_005-DE

## → Evolution du PIB (Produit Intérieur Brut)

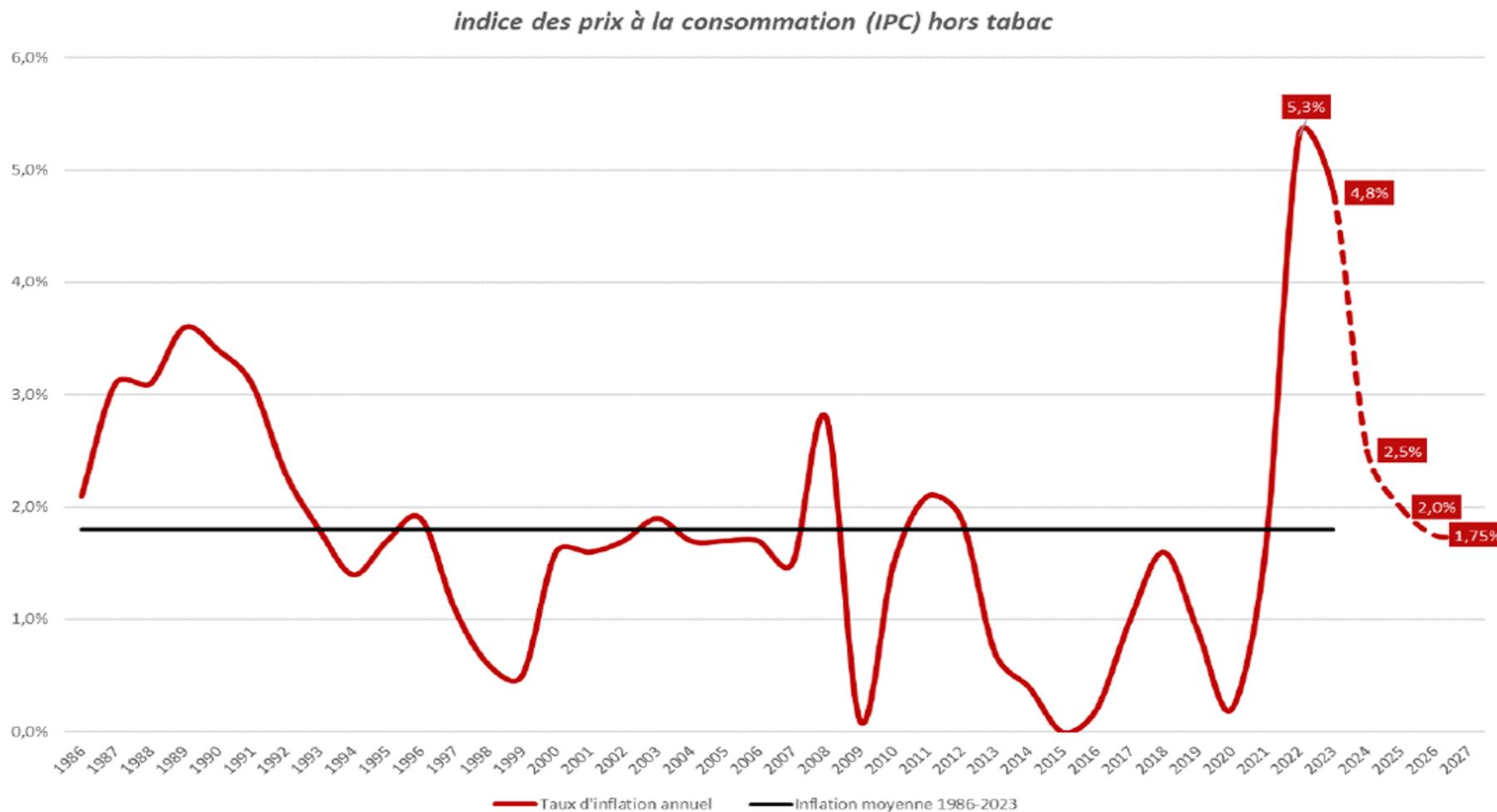
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Hypothèse d'évolution du PIB (en volume) PLF 2024	2,8%	1,0%	1,4%	1,7%	1,7%	1,8%



# Contexte économique et données budgétaires liés aux collectivités locales

Envoyé en préfecture le 01/02/2024  
Reçu en préfecture le 01/02/2024  
Publié le 01/02/2024  
ID : 045-214502692-20240129-CM\_2024\_005-DE

➔ Une inflation qui ralentirait à compter de 2024



## → Les principales mesures de la Loi de finances 2024

- **Une inflation 2023 estimée** autour de 4,8% dans le projet de Loi de finances
- **Concours financiers** de l'Etat aux collectivités passent de 54,95 à 54,39 milliards d'€uros
- **Une revalorisation des bases de 3,9%** après une hausse de 7,1% en 2023
- **Fixation de la dotation globale de fonctionnement (DGF)** à 27,1 milliards d'€uros soit une augmentation de 222,5 millions d'€uros soit 0,008%
- **Augmentation** de 90 millions d'€uros de la Dotation d'Intercommunalité
- **Abondement** de la dotation des aménités (espaces naturels) de 100 millions d'€uros
- **Etalement sur 4 ans de la suppression de la CVAE restante.** La CVAE sera complètement supprimée en 2027 sans conséquence pour les EPCI (entreprises imposables à partir de + de 500 000€ HT de CA)
- **Extension du FCTVA** aux dépenses d'aménagement
- **Revalorisation du fonds vert (2,5 milliards en 2024) et maintien des montants de la DETR/DSIL au niveau de 2023** afin de soutenir l'investissement des collectivités locales et de participer au financement des projets en faveur de la transition écologique

## → Les principales mesures de la Loi de finances 2024

- **Réforme des redevances des agences de l'eau** : au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour augmenter les ressources des agences de l'eau et assurer le financement des mesures du plan eau, deux redevances sont instaurées pour la performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif (communes et groupement), (*redevance sur la consommation d'eau potable - redevance sur les réseaux - redevance sur le système d'assainissement collectif*)
- **Réforme de la dotation élu local** : pour la prise en charge par l'Etat de la protection fonctionnelle des élus locaux pour les communes de moins de 1 000 habitants
- Inscription dans la loi du principe et des modalités de compensation financière du transfert aux maires de la police de la **publicité extérieure** prévu par la loi « Climat et Résilience » d'août 2021, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier prochain (article 62) (Compensation financière de l'Etat via un concours particulier de la (DGD) urbanisme)

## Objectifs politiques :

- Compléter les **équipements scolaires, petite enfance et jeunesse**
- Développer **l'accueil de nos aînés**
- Améliorer les **services de proximité** et de **santé – Maison de Santé Pluridisciplinaire**
- Parfaire les **aménagements de sécurité**
- **Entretenir, rénover** ou **agrandir** les bâtiments existants
- Engager des actions en faveur de la **biodiversité**, des **économies d'énergies** et **énergies renouvelables**
- Construire un **château d'eau**
- Continuer à soutenir la **vie associative** par des équipements performants

## Objectifs financiers :

- **Maîtrise des dépenses** de fonctionnement tout en **maintenant le niveau de service public**
- Intégrer les effets sur la masse salariale de la revalorisation du point d'indice et de plusieurs catégories d'agents et veiller à les absorber au mieux
- **Limitation de l'érosion de l'autofinancement** face à la stagnation des recettes
- Continuer de mettre en œuvre les projets du mandat, à un rythme et selon des formats compatibles avec le contexte budgétaire actuel
- **Taux d'imposition ?**

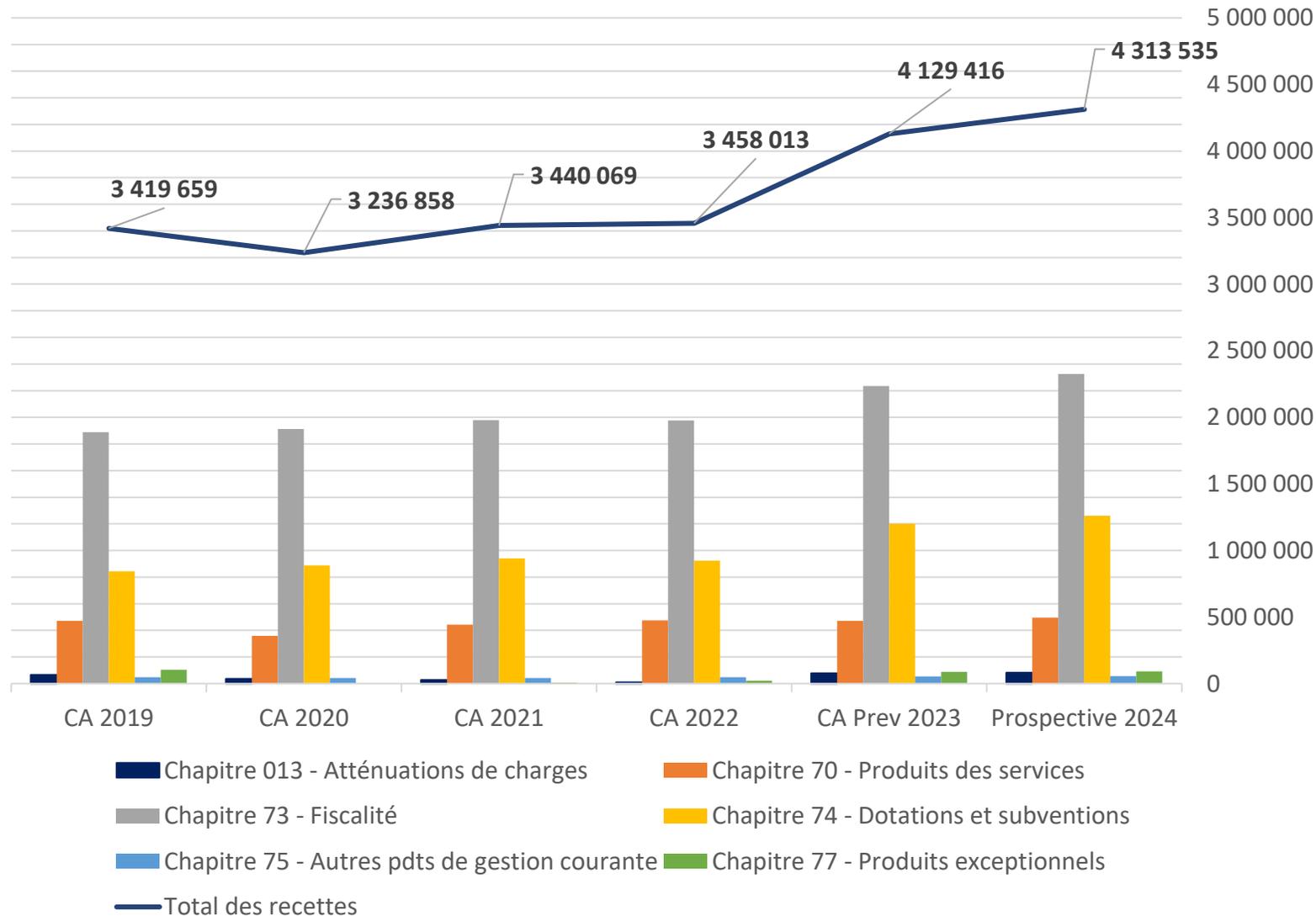


# BUDGET PRINCIPAL — recettes de fonctionnement

# Les recettes réelles de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 01/02/2024  
Reçu en préfecture le 01/02/2024  
Publié le 01/02/2024  
ID : 045-214502692-20240129-CM\_2024\_005-DE

Exprimées en euros



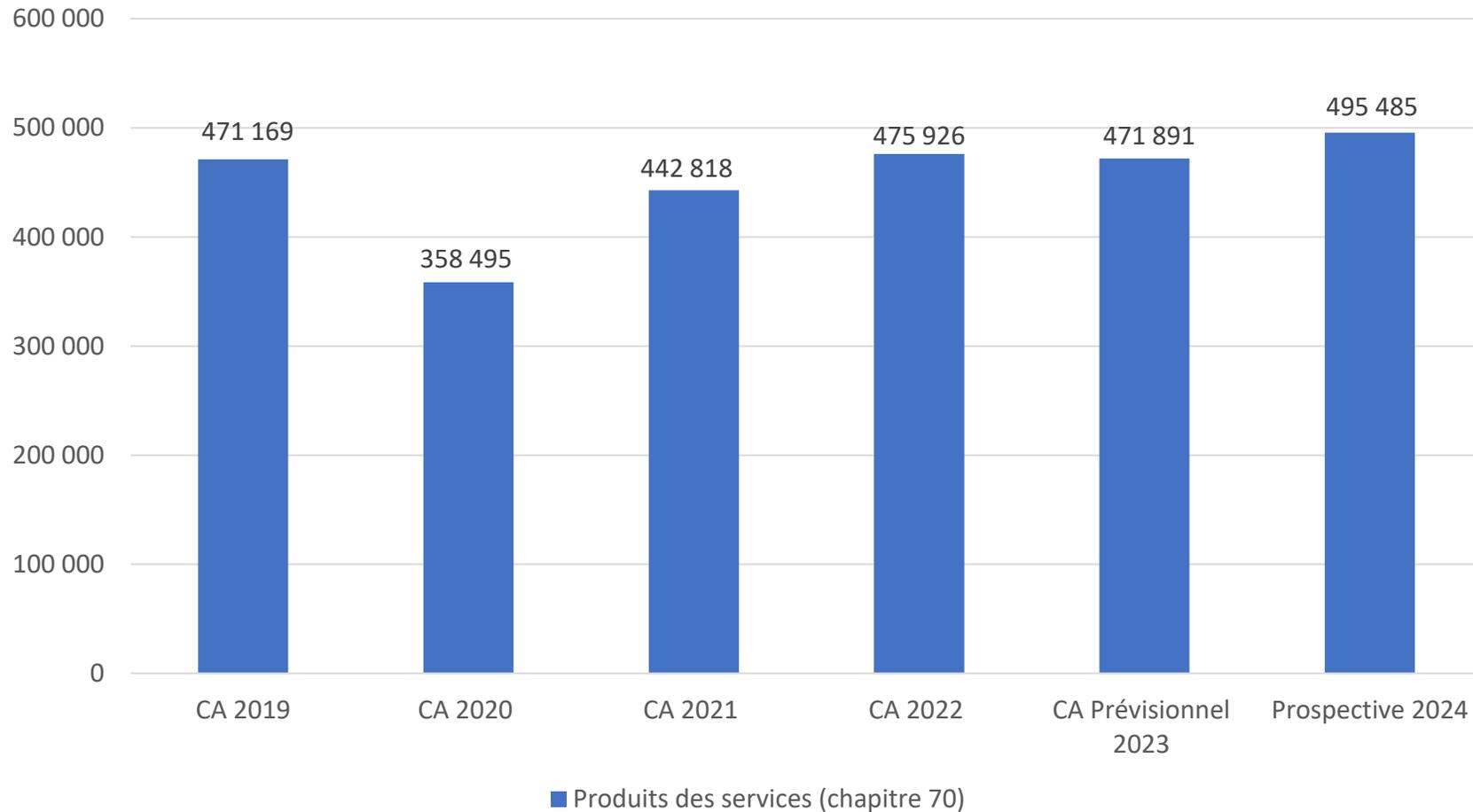
# Les recettes réelles de fonctionnement



→ **Augmentation des tarifs en 2023 en moyenne de 5%**

*Exprimées en euros*

## PRODUITS DES SERVICES (CHAPITRE 70)



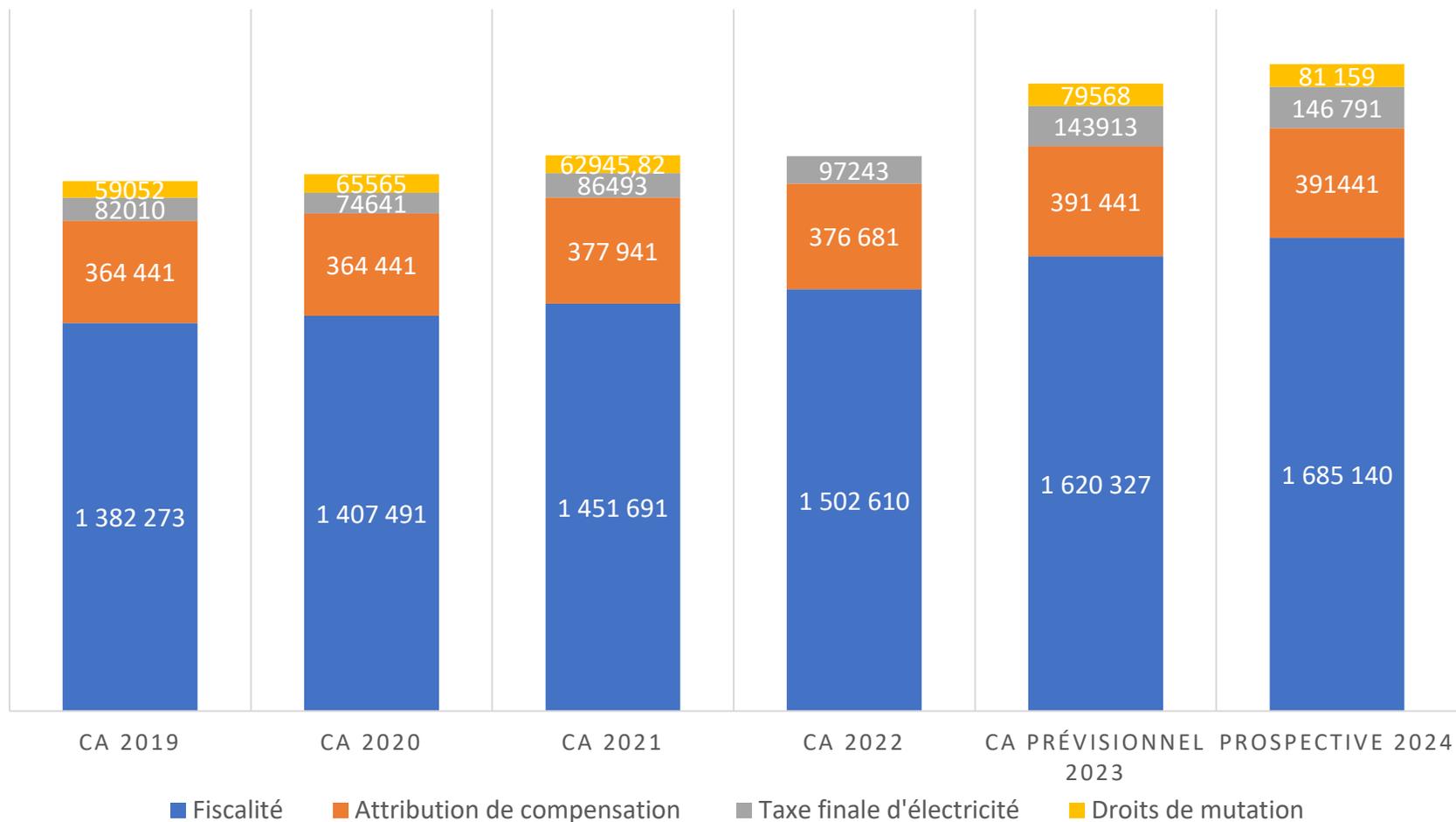
# Les recettes réelles de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 01/02/2024  
Reçu en préfecture le 01/02/2024  
Publié le 01/02/2024  
ID : 045-214502692-20240129-CM\_2024\_005-DE



Exprimées en euros

## IMPÔTS ET TAXES (CHAPITRE 73)



# La fiscalité locale

Envoyé en préfecture le 01/02/2024  
Reçu en préfecture le 01/02/2024  
Publié le 01/02/2024  
ID : 045-214502692-20240129-CM\_2024\_005-DE



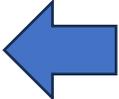
## → Evolution des produits perçues (Etat 1288M)

Taxe	2020	2021	2022	2023	2024
TH résidence secondaire	614 428	22 486	25 136	27 001	28 054
TH locaux vacants	9 466	8 901	8 570	13 738	14 274
Evolution en %	-	- 94,96 %	7,38 %	20,86 %	3,9 %
Taxe foncière bâti (dont département depuis 2021)	758 646	1 405 305	1 446 541	1 555 488	1 616 152
Evolution en %	-	85,23%	2,93%	7,53%	3,9 %
Taxe foncière non bâti (dont département depuis 2021)	21 573	20 670	20 893	22 555	23 435
Evolutions en %	-	-4,18%	1,08%	7,95%	3,9 %
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>1 404 113</b>	<b>1 457 362</b>	<b>1 501 140</b>	<b>1 618 782</b>	<b>1 681 915</b>
Evolution en %	-	3,79%	3 %	7,83 %	3,9 %

# La fiscalité locale

Envoyé en préfecture le 01/02/2024  
Reçu en préfecture le 01/02/2024  
Publié le 01/02/2024  
ID : 045-214502692-20240129-CM\_2024\_005-DE

<b>Taxe foncière bâti</b>	<b>39,56%</b>
<b>Taxe foncière non bâti</b>	<b>42,75%</b>
<b>Taxe d'habitation secondaire</b>	<b>11,88%</b>

 **Taux pour 2024**

	<b>Taux moyens départementaux</b>
<b>TFPB</b>	47,57 %
<b>TFPNB</b>	46,11 %
<b>TH</b>	22,98 %

	<b>Taux plafond à ne pas dépasser</b>
<b>TFPB</b>	118,93 %
<b>TFPNB</b>	126,50 %
<b>TH</b>	57,45 %

**Si la TFPB = 40,00% une augmentation de 1,1% s'effectue.  
Produits attendus = 1 681 915 x 101,11 = 1 700 585€**

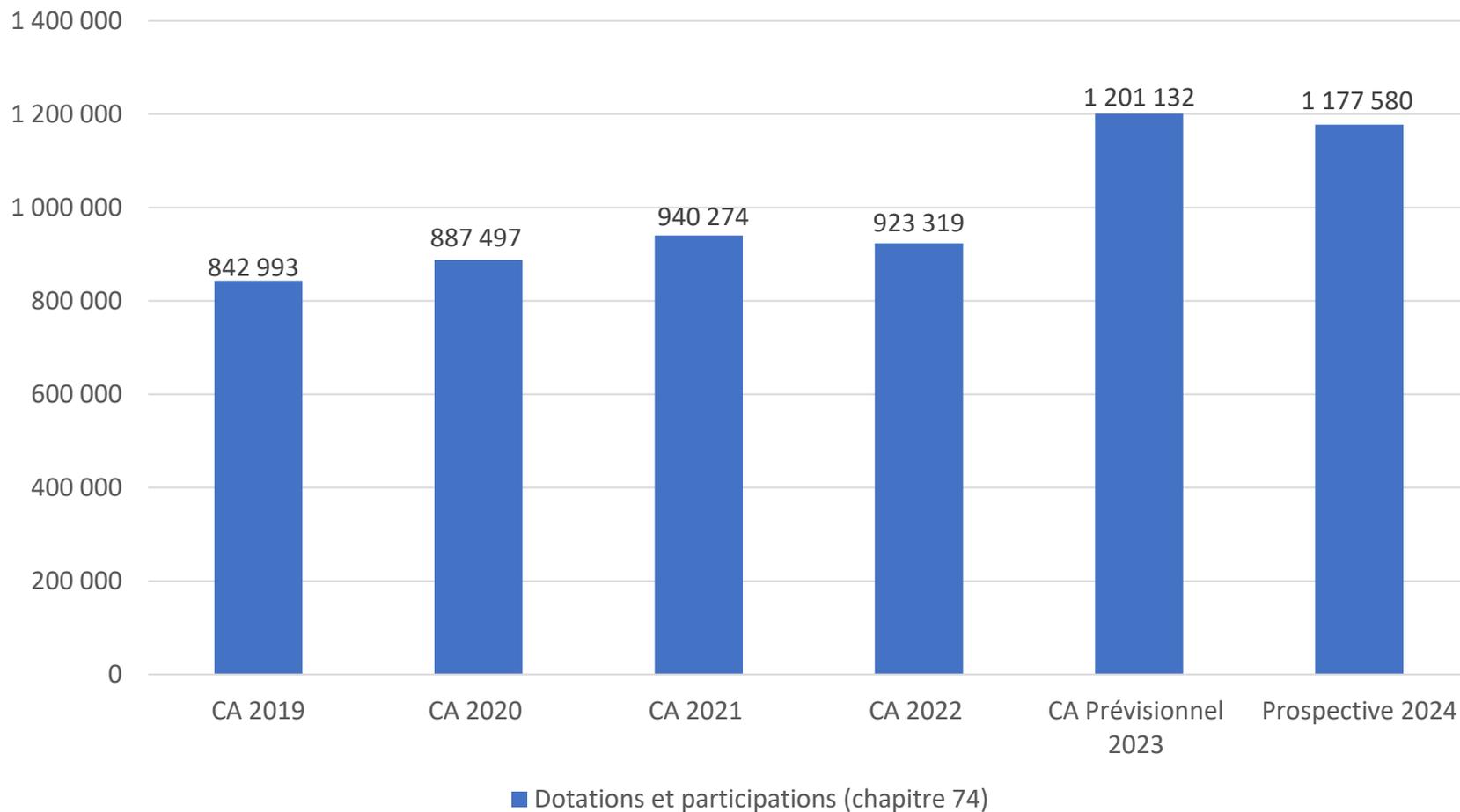
# Les recettes réelles de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 01/02/2024  
Reçu en préfecture le 01/02/2024  
Publié le 01/02/2024  
ID : 045-214502692-20240129-CM\_2024\_005-DE



*Exprimées en euros*

## Dotations et participations (chapitre 74)



# La dotation globale de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le 01/02/2024

ID : 045-214502692-20240129-CM\_2024\_005-DE



*Exprimés en euros*

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Prospective 2024
<b>Dotation forfaitaire</b>	330 709	334 608	339 230	287 073 <i>Droit de mutation non perçue</i>	347 310	<b>350 000</b>
<b>Dotation de solidarité rurale</b>	180 274	190 882	220 647	235 245	267 058	<b>268 000</b>
<b>Dotation nationale de péréquation</b>	23 130	20 817	25 944	26 705	30 510	<b>31 000</b>
<b>Total DGF notifiée</b>	543 113	546 307	585 821	549 023	644 878	<b>649 000</b>



# BUDGET PRINCIPAL — dépenses de fonctionnement

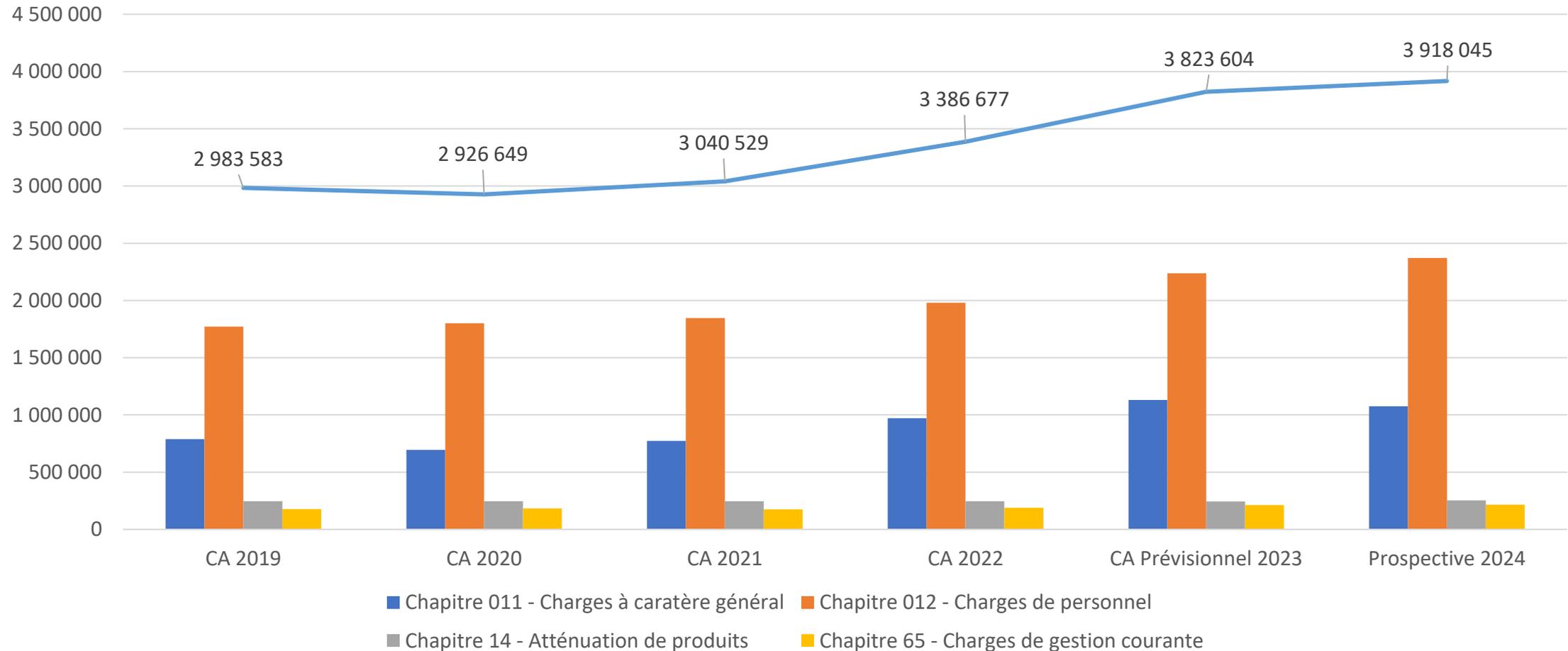
# Les dépenses réelles de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 01/02/2024  
Reçu en préfecture le 01/02/2024  
Publié le 01/02/2024  
ID : 045-214502692-20240129-CM\_2024\_005-DE



Exprimées en euros

## Les dépenses de fonctionnement (Hors charges exceptionnelles)



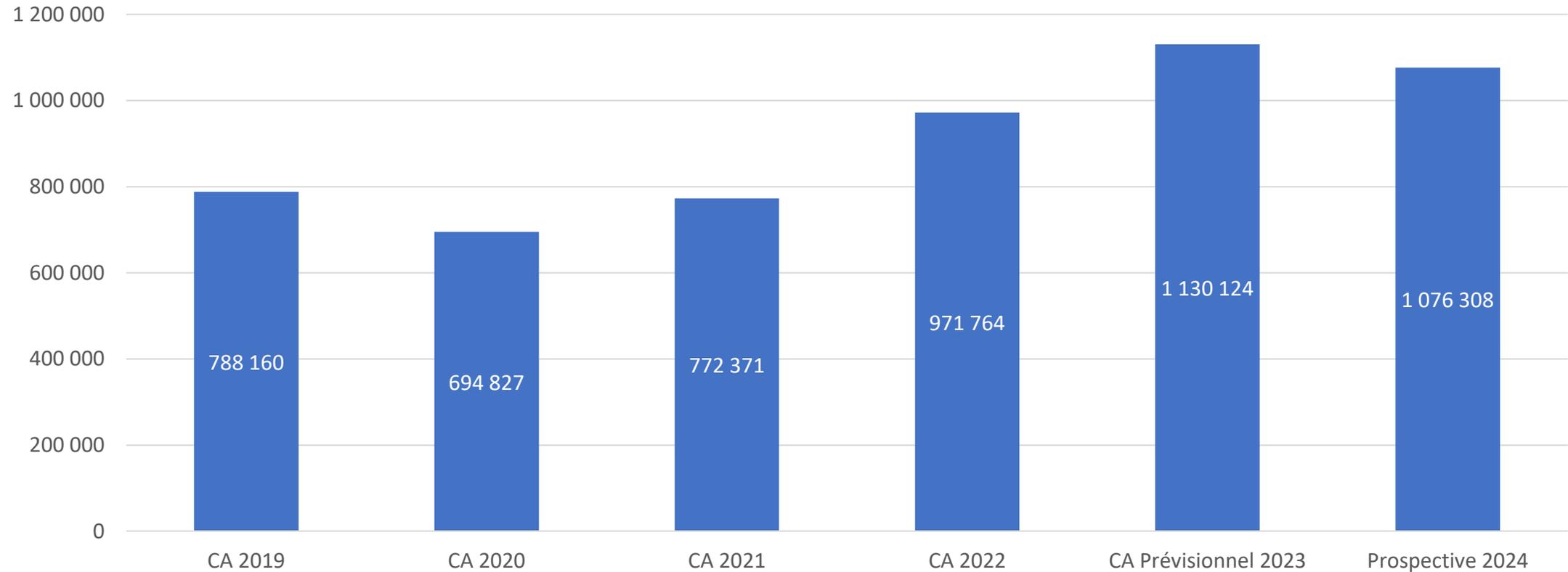
# Les dépenses réelles de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 01/02/2024  
Reçu en préfecture le 01/02/2024  
Publié le 01/02/2024  
ID : 045-214502692-20240129-CM\_2024\_005-DE



Exprimées en euros

## Chapitre 011 : charges à caractère général



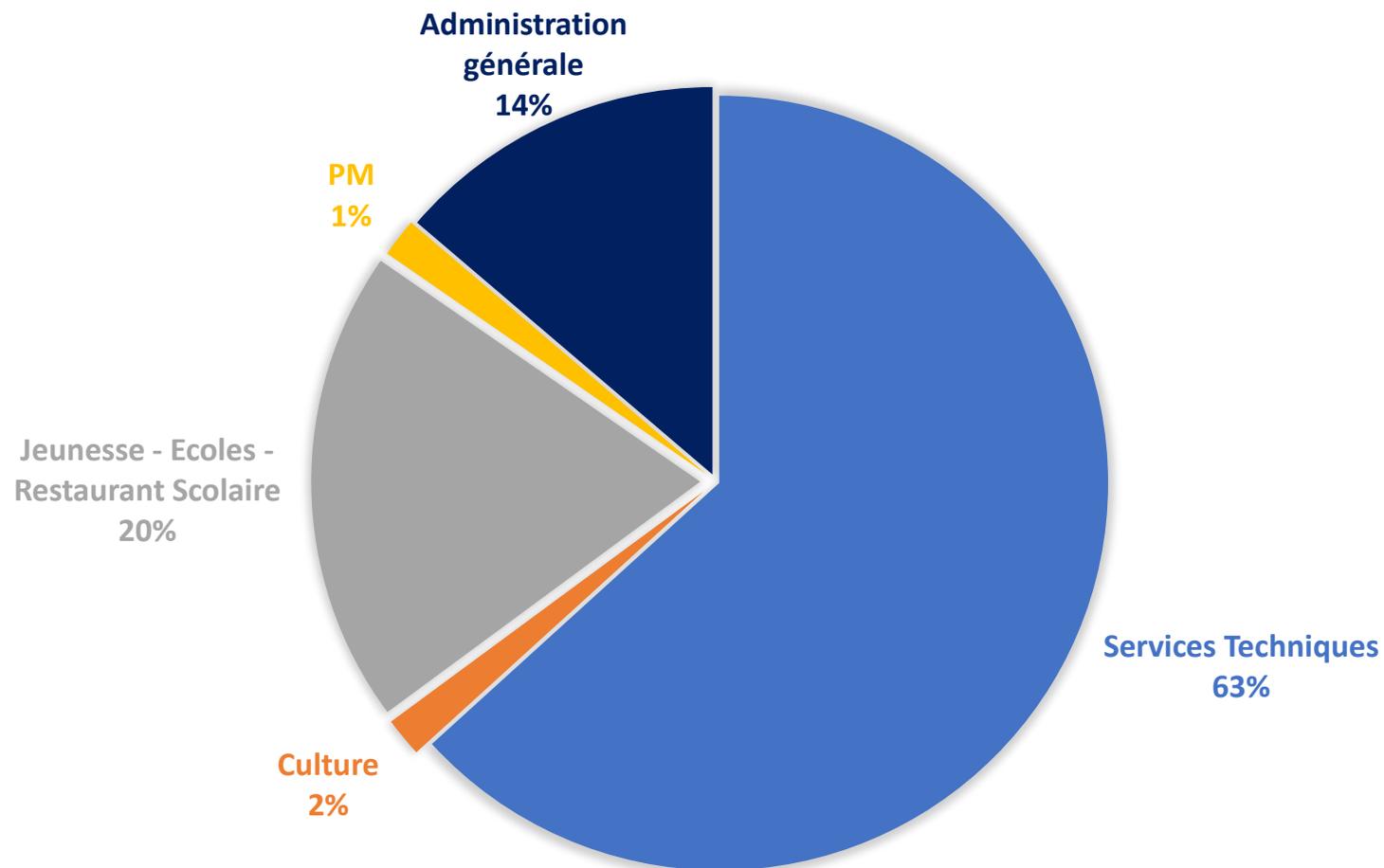
➔ Inflation de 4,8% en 2023,

➔ Les dépenses à caractère général évoluent à la hausse en raison notamment de la pression énergétique et du contexte inflationniste.

# Les dépenses réelles de fonctionnement : les charges à caractère général

Envoyé en préfecture le 01/02/2024  
Reçu en préfecture le 01/02/2024  
Publié le 01/02/2024  
ID : 045-214502692-20240129-CM\_2024\_005-DE

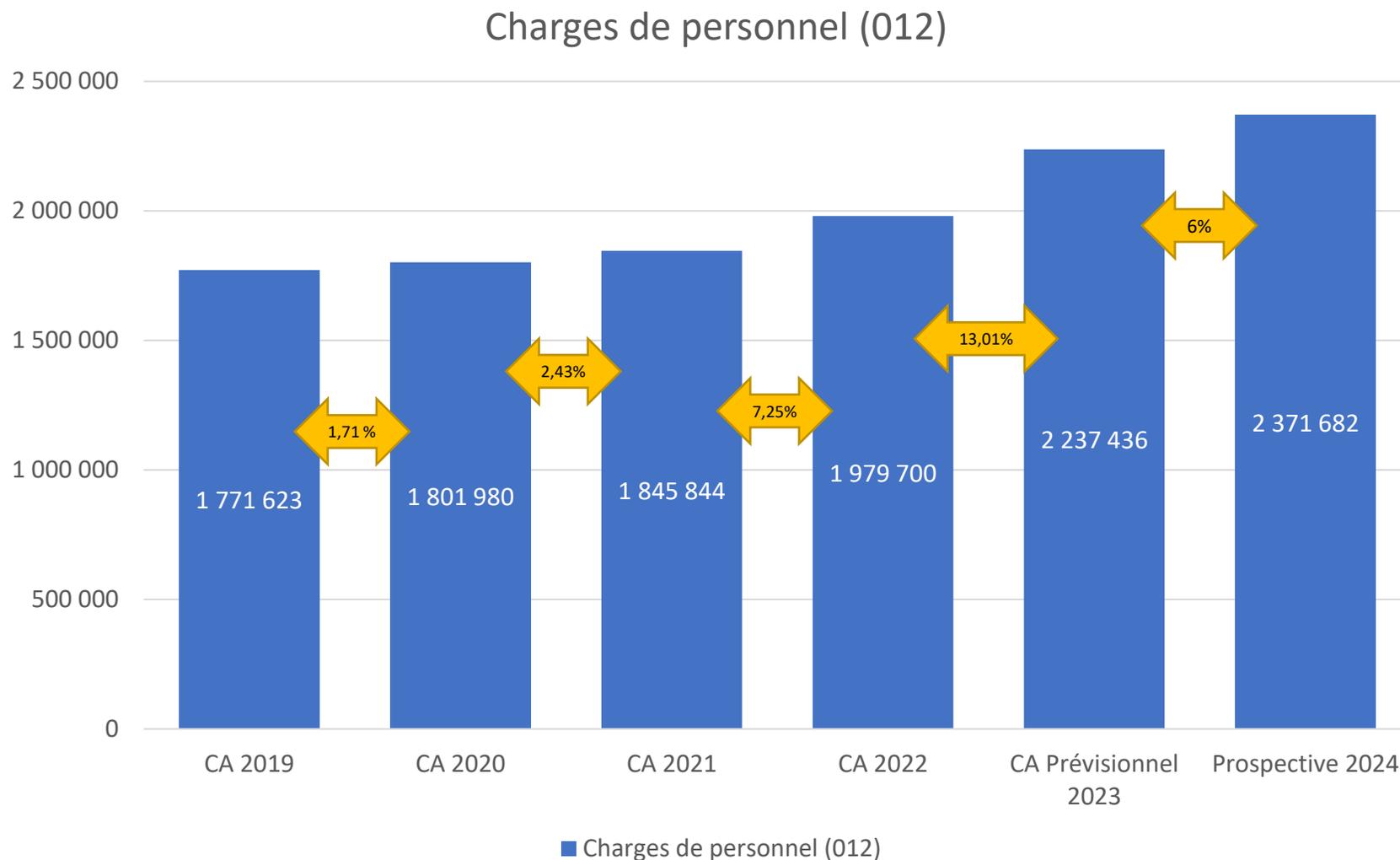
## Orientations budgétaires par domaine d'activité 2024



# Les dépenses réelles de fonctionnement : les charges de personnel (012)

Envoyé en préfecture le 01/02/2024  
Reçu en préfecture le 01/02/2024  
Publié le 01/02/2024  
ID : 045-214502692-20240129-CM\_2024\_005-DE

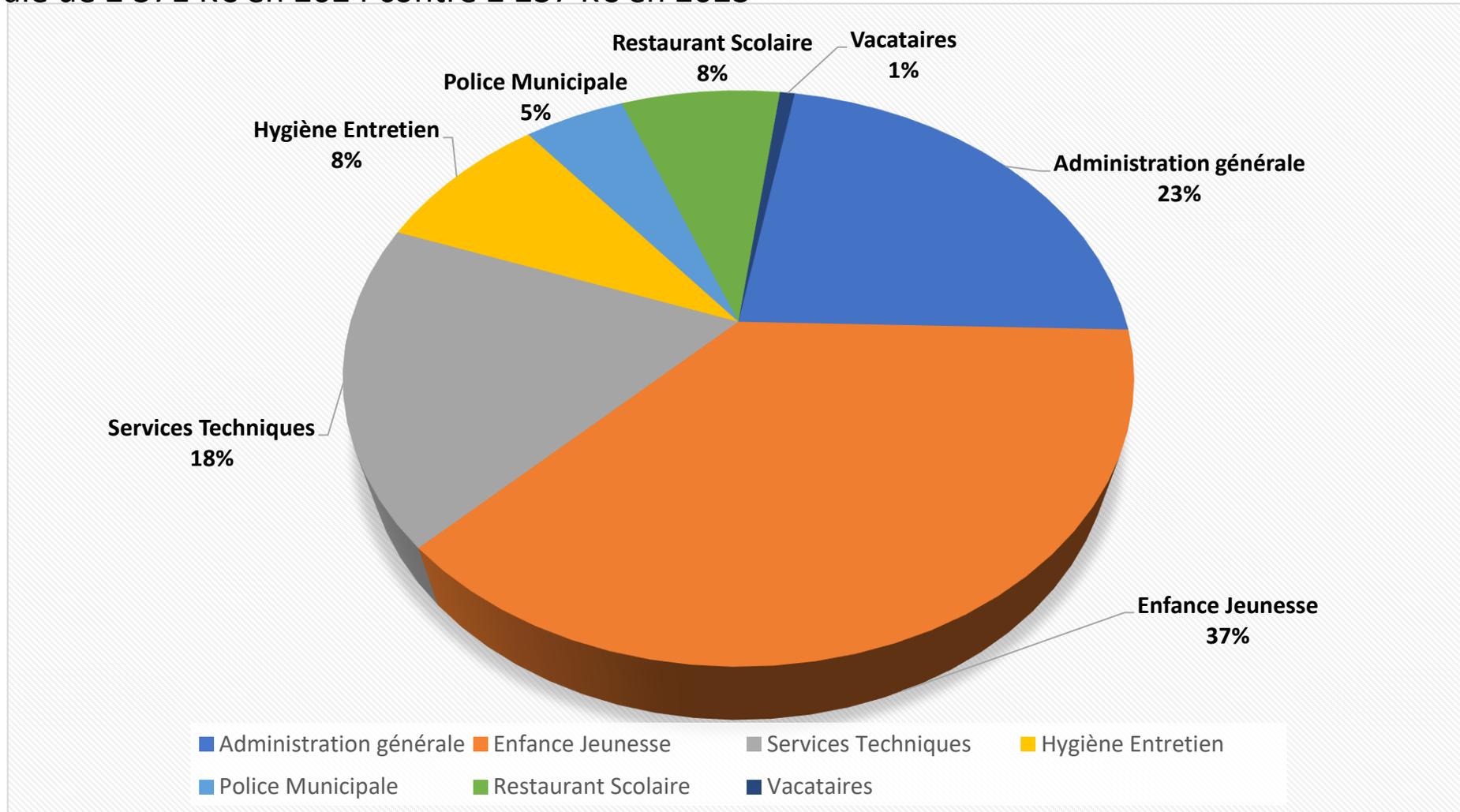
Exprimées en euros



# Les dépenses réelles de fonctionnement : les charges de personnel (01/2)

## Orientations budgétaires 2024

Enveloppe globale de 2 371 K€ en 2024 contre 2 237 K€ en 2023



# Les dépenses réelles de fonctionnement : les charges de personnel (01/2)

## Orientations budgétaires 2024

Enveloppe globale de 2 371 K€ en 2024 contre 2 237 K€ en 2023

Une masse salariale de base qui augmente suite aux nombreuses réformes et décisions de 2023 et qui vont se répercuter en année pleine en 2024 :

- Augmentation du point d'indice de 1,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2023,
- Augmentation du SMIC au 1<sup>er</sup> mai 2023 et au 1<sup>er</sup> janvier 2024 à 1,13%
- Revalorisation des grilles indiciaires de catégorie B et C en 2023
- Transfert des Comptes Epargne Temps
- Augmentation du point d'indice de 5 points à tous les indices majoré de 5 points à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, 56 agents concernés soit une augmentation estimée de 16 541€ brut annuel,
- Mouvements du personnels :
  1. 22 avancements d'échelon estimés à 16425€ brut annuel,
  2. 1 reclassement indiciaire agent de la PM estimé à 1 417,76€ brut annuel,
  3. 4 avancements de grade éventuels estimés à 650€ brut annuel,
  4. 2 mises en stage au 1<sup>er</sup> janvier 2024,
  5. 3 mises en stage éventuels au service enfance en septembre 2024.
- Les sorties de personnels :
  1. 1 départ à la retraite au 1<sup>er</sup> avril 2024.
- Recrutements service techniques – service restaurant scolaire – service hygiène et entretien - service jeunesse :
  1. 2 recrutements service enfance (1 agent multi accueil + 1 agent ATSEM) – 1 recrutement service technique (agent de voiries) – 1 recrutement agent de la restauration scolaire et 1 recrutement agent d'hygiène et entretien des locaux.
- Validation de service :
  1. Paiement de la validation de service agent non titulaire

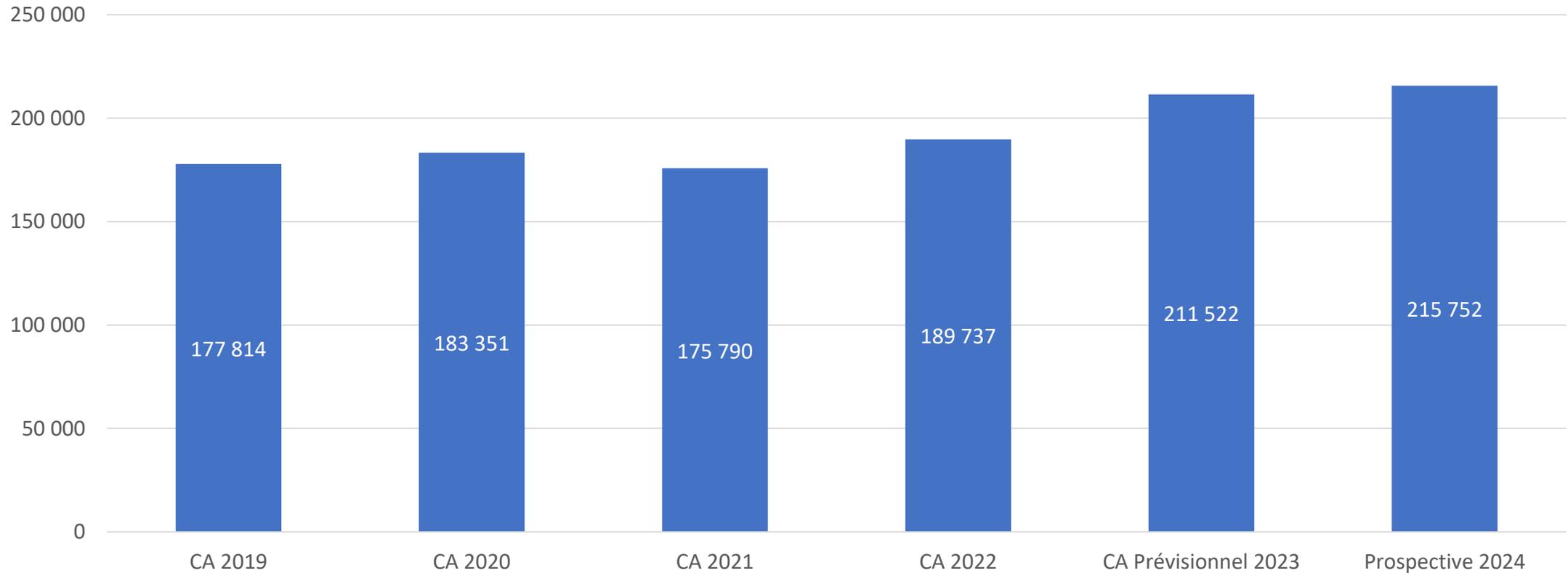
# Les dépenses réelles de fonctionnement : charges de gestion courante (65)

Envoyé en préfecture le 01/02/2024  
Reçu en préfecture le 01/02/2024  
Publié le 01/02/2024  
ID : 045-214502692-20240129-CM\_2024\_005-DE



Exprimées en euros

## Chapitre 65 : charges de gestion courante



### Objectifs 2024 :

- Enveloppe de soutien aux associations à 80 000€,
- Stabilisation de la subvention au CCAS : 20 000€.

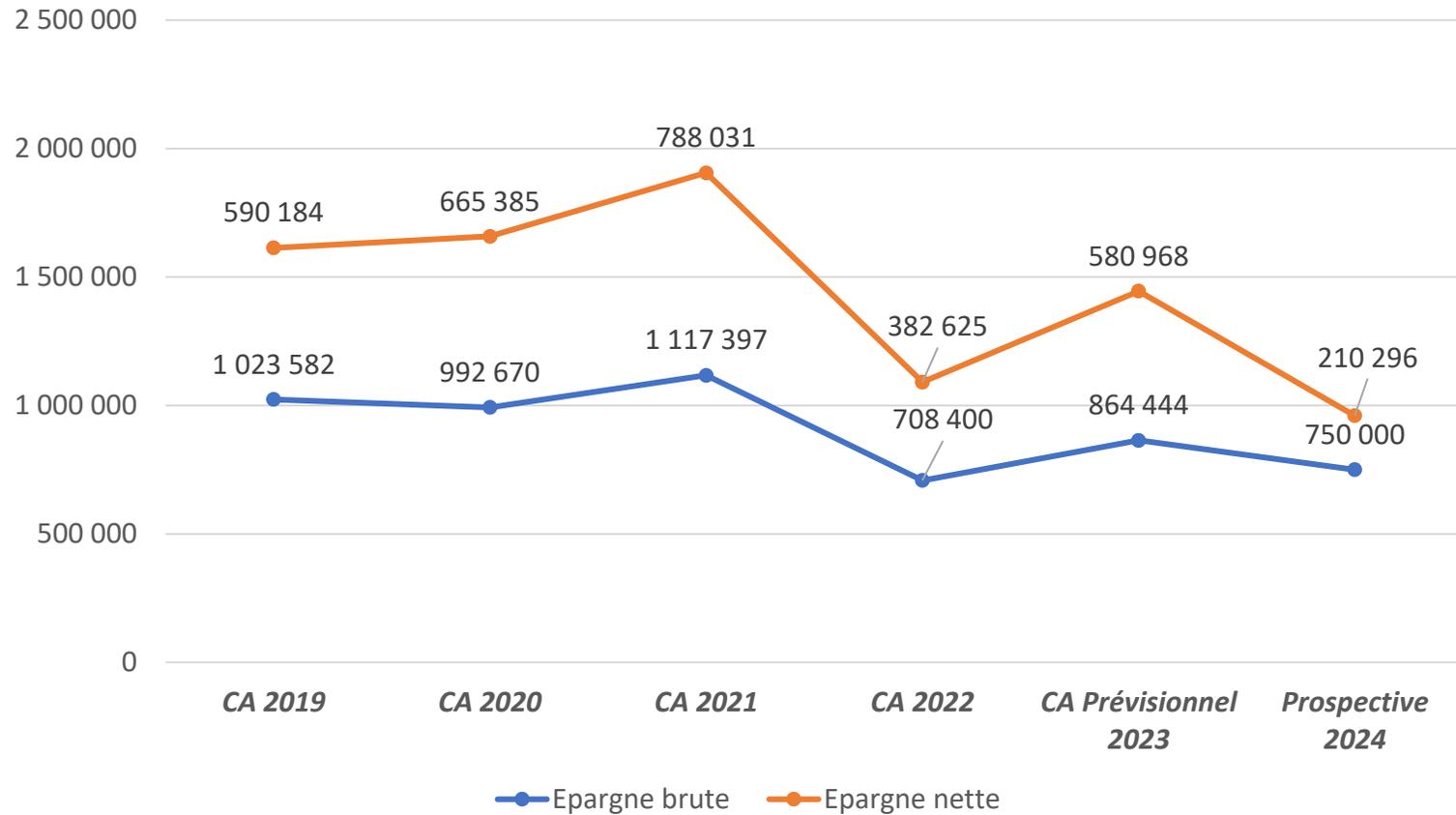
# La situation financière de la commune

Envoyé en préfecture le 01/02/2024  
Reçu en préfecture le 01/02/2024  
Publié le 01/02/2024  
ID : 045-214502692-20240129-CM\_2024\_005-DE



Le fort impact de l'inflation sur les principaux axes d'intervention des services et la stagnation des recettes de l'Etat entraînant un risque d'effet ciseau malgré la dynamique de revalorisation des bases fiscales en 2023.

## Evolution des épargnes



**Epargne brute** : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement  
**Epargne nette** : épargne brute après déduction du remboursement de l'annuité de la dette

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le 01/02/2024

ID : 045-214502692-20240129-CM\_2024\_005-DE



# BUDGET PRINCIPAL — investissement

# Les dépenses d'investissements 2024

Envoyé en préfecture le 01/02/2024  
Reçu en préfecture le 01/02/2024  
Publié le 01/02/2024  
ID : 045-214502692-20240129-CM\_2024\_005-DE



## Principaux projets menés en 2024 :

- Travaux de couverture et isolation du gymnase A
- Couverture du groupe scolaire
- Travaux de voiries
- Eclairage public / vidéoprotection
- Finition crèche les Oursons

Coût total TTC	Budget 2024
530 000 €	530 000 €
20 000 €	20 000 €
100 000 €	A arbitrer
118 156,40 € / VP à définir	8 156,40 € / VP à définir
50 000 €	50 000 €

*Autres dépenses d'investissement :*

**À arbitrer**

*Restes à réaliser de 2023 :*

**96 411,02 €**

*Total dépenses d'investissement 2024 (a minima):*

**701 567,42 €**

# Les dépenses d'investissements 2024

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le 01/02/2024

ID : 045-214502692-20240129-CM\_2024\_005-DE



## A arbitrer sur des investissements moins lourds ou plus courants :

- ➔ **Services techniques** : outillages, véhicules, travaux en régie,
- ➔ **Jeunesse – écoles** : mobiliers, logiciels,
- ➔ **Administration générale** : matériels informatiques, logiciels,
- ➔ **Restaurant scolaire** : électroménager.

# Le financement des dépenses d'investissement

Envoyé en préfecture le 01/02/2024  
Reçu en préfecture le 01/02/2024  
Publié le 01/02/2024  
ID : 045-214502692-20240129-CM\_2024\_005-DE



## Les dépenses d'investissement 2024 seront financés par :

- La taxe d'aménagement,
- Le FCTVA à hauteur de 16,404% des investissements éligibles,
- Les subventions, au vu des projets présentés un fort taux de participation est attendu en 2024.

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le 01/02/2024

ID : 045-214502692-20240129-CM\_2024\_005-DE



# BUDGET PRINCIPAL — la dette

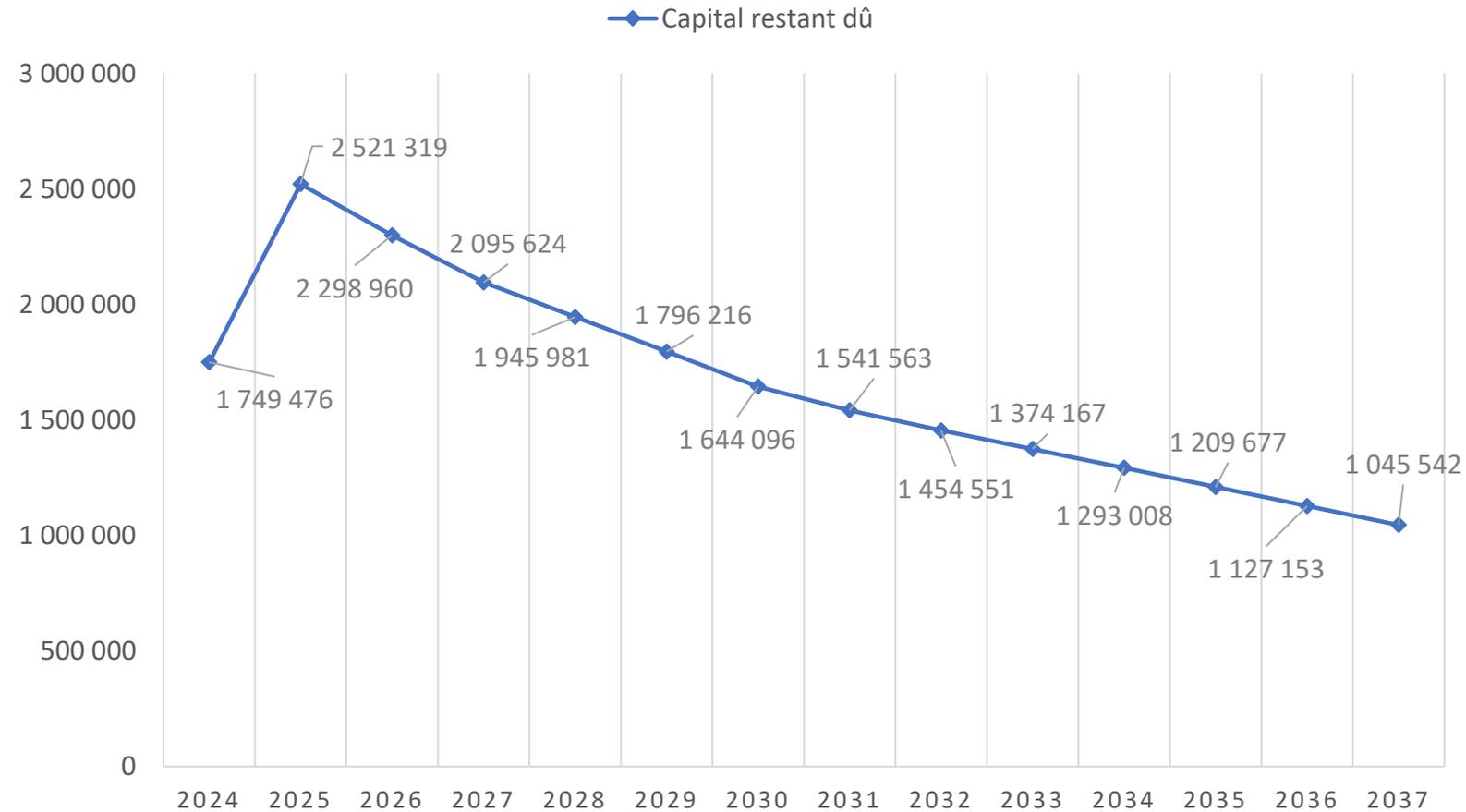
# La dette de la ville



## Orientations budgétaires 2024 :

L'ensemble des opportunités seront étudiées afin d'optimiser la dette de notre collectivité.

Montant du Capital Restant Dû au 31/12 /2023 : **1 749 476,73€**



# La dette de la ville

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

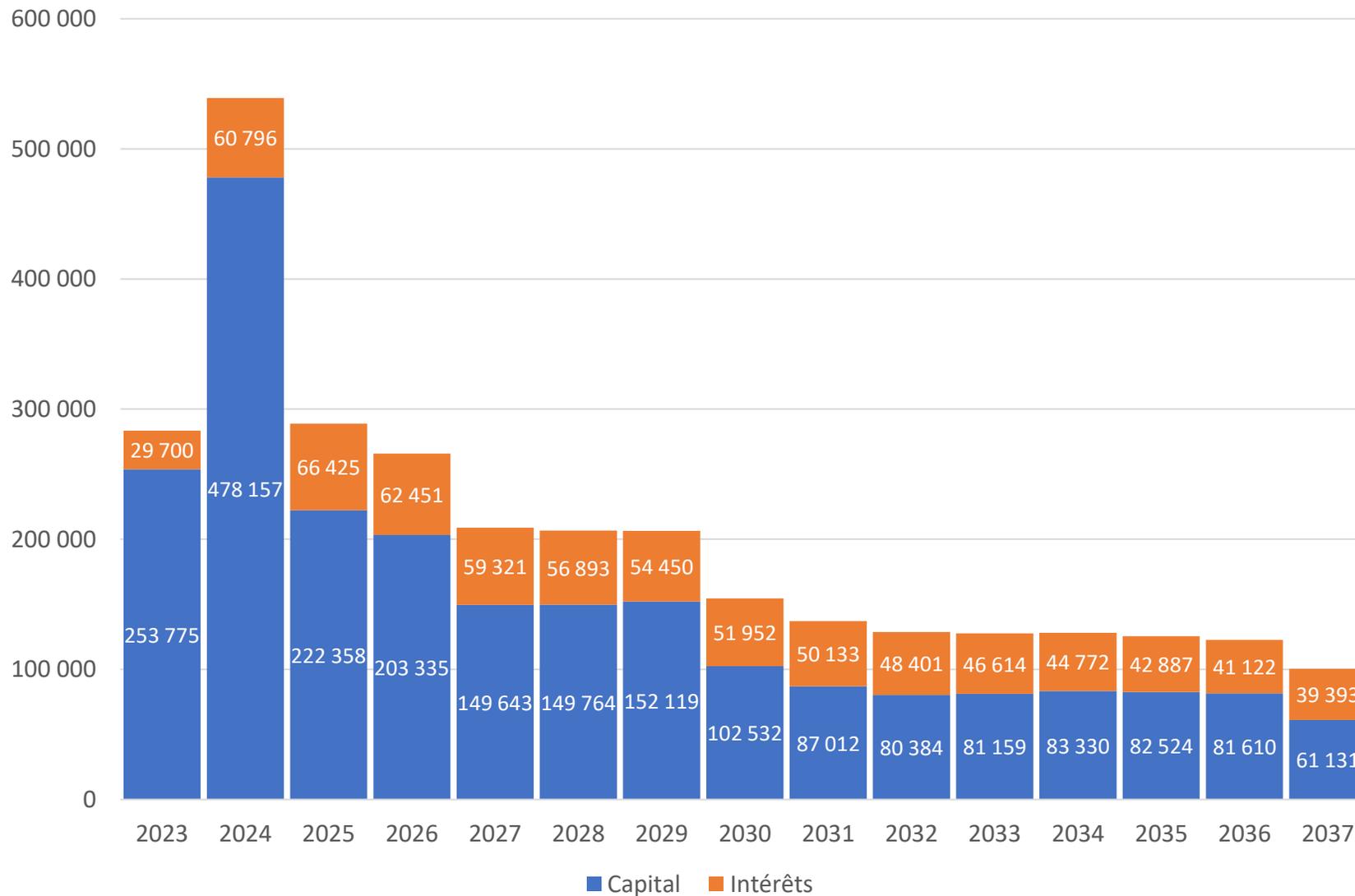
Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le 01/02/2024

ID : 045-214502692-20240129-CM\_2024\_005-DE



*Exprimées en euros*



# La dette de la ville

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le 01/02/2024

ID : 045-214502692-20240129-CM\_2024\_005-DE



## CAPACITE DE DESENDETTEMENT

Indicateurs d'endettement	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Prospective 2024
Capacité de désendettement	2,3 ans	2 ans	1,5 ans	2 ans	2,3 ans	2,3 ans
Dette en € par habitant	666,53€	558,59€	477,92€	405,48€	555,37€	485,02€

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le 01/02/2024

ID : 045-214502692-20240129-CM\_2024\_005-DE



# BUDGET ANNEXE — Eau

# Budget annexe - eau

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le 01/02/2024

ID : 045-214502692-20240129-CM\_2024\_005-DE



## EXPLOITATION

### Dépenses :

- Amortissements 25K €
- Contrôle DSP 7K €
- Intérêts d'emprunts 42K €
- Virements à la section d'investissements
- Dépenses imprévus

### Recettes :

- Redevance surtaxe eau 72K €
- Résultat d'exploitation 55K €

## INVESTISSEMENT

### Dépenses :

- Remboursement capital 19K €
- Frais d'études château d'eau 50K €
- Construction château d'eau 1,5M €
- Dépenses imprévus

### Recettes :

- Amortissements 25K €
- Subvention 70K €
- Emprunts 1,250M €
- Transferts droits déduction TVA 280K €

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le 01/02/2024

ID : 045-214502692-20240129-CM\_2024\_005-DE



# BUDGET ANNEXE — Maison de Santé Pluridisciplinaire

# Budget annexe – Maison de Santé Pluridisciplinaire

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le 01/02/2024

ID : 045-214502692-20240129-CM\_2024\_005-DE



## FONCTIONNEMENT

### Dépenses :

- Electricité / gaz / eau cabinet médical

### Recettes :

- Loyer cabinet médical

## INVESTISSEMENT

### Dépenses :

- MOE MSP – à arbitrer

### Recettes :

- Subventions – en attente de notification



# BUDGET ANNEXE — Atelier Relais

# Budget annexe – Atelier Relais

Envoyé en préfecture le 01/02/2024  
Reçu en préfecture le 01/02/2024  
Publié le 01/02/2024  
ID : 045-214502692-20240129-CM\_2024\_005-DE

**Ce budget annexe sera dissout fin 2024 et transféré dans un service assujetti à TVA pour le budget 2025.**

## FONCTIONNEMENT

### Dépenses :

- Remboursement intérêts emprunts 850 €
- Electricité / gaz / eau : Atelier Relais 16 K€

### Recettes :

- Loyer et charges BICE + auto école 42K €

## INVESTISSEMENT

### Dépenses :

- Remboursement capital emprunts 20K €
- Solde d'exécution 25K €

### Recettes :

- Excédents de fonctionnements 26K €
- Virement de la section de fonctionnement 19K€